



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/C.1/43/L.42
31 octobre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
PREMIERE COMMISSION
Point 67 k) de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS
ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION
EXTRAORDINAIRE : CESSATION DE LA COURSE AUX ARMEMENTS
NUCLEAIRES ET DESARMEMENT NUCLEAIRE

Argentine, Bangladesh, Cameroun, Costa Rica, Equateur, Inde
Indonésie, Mexique, République démocratique allemande,
République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Suède et Venezuela :
projet de résolution

Cessation de la course aux armements nucléaires et
désarmement nucléaire

L'Assemblée générale,

Convaincue que les négociations sur le désarmement nucléaire présentent un intérêt vital pour toutes les nations, la présence d'armes nucléaires mettant en danger les intérêts de sécurité vitaux de tous les Etats, dotés ou non d'armes nucléaires,

Rappelant que, aux paragraphes 11 et 47 du Document final de sa dixième session extraordinaire 1/, première session extraordinaire consacrée au désarmement, elle a déclaré que la course aux armements nucléaires, loin de contribuer à renforcer la sécurité internationale, l'affaiblit et accroît le risque de guerre nucléaire,

Notant que les ministres présents à la neuvième Réunion ministérielle des pays non alignés, tenue à Nicosie, ont accueilli avec satisfaction les derniers progrès réalisés dans le domaine du désarmement, qu'ils considéraient comme un acquis historique, ont exprimé l'espoir que ceux-ci seraient suivis de nouveaux progrès

1/ Résolution S-10/2.

significatifs dans les négociations bilatérales et multilatérales, actuelles et futures, sur le désarmement, et ont souligné la nécessité d'encourager cette tendance positive par l'adoption immédiate de mesures visant à inverser la course aux armements nucléaires, afin d'éliminer la menace d'une conflagration nucléaire qui mettrait en danger la survie même de l'humanité,

Accueillant avec satisfaction les propositions relatives à l'élimination complète des armes nucléaires dans le monde entier, et notamment la signature du Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée 2/,

Considérant qu'il faut faire cesser complètement les essais, la fabrication et le déploiement des armes nucléaires de tous types et modèles et de leurs vecteurs - première étape du processus qui devra aboutir à une réduction substantielle des forces nucléaires - et se félicitant à cet égard des propositions à cet effet présentées par les dirigeants de l'Argentine, de la Grèce, de l'Inde, du Mexique, de la République-Unie de Tanzanie et de la Suède, dans leurs diverses déclarations,

Notant qu'à la quinzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, troisième session extraordinaire consacrée au désarmement, ainsi qu'à la Conférence du désarmement lors de sa session de 1988, plusieurs propositions relatives au désarmement nucléaire ont été présentées par des Etats Membres, et que l'on s'y est accordé à estimer que le désarmement nucléaire demeure une priorité objective et constitue l'une des principales tâches auxquelles doit s'atteler l'humanité,

Considérant qu'il incombe au premier chef à tous les Etats nucléaires, et en particulier à ceux d'entre eux qui sont dotés des arsenaux les plus puissants, de réaliser les objectifs du désarmement nucléaire,

Convaincue qu'il faut absolument entreprendre une action multilatérale constructive en vue d'arrêter et d'inverser la course aux armements nucléaires,

1. Réaffirme que les négociations bilatérales et multilatérales sur la course aux armements nucléaires et la course aux armements dans l'espace sont par nature complémentaires;

2. Estime qu'il faut intensifier les efforts visant à engager, à titre hautement prioritaire, des négociations multilatérales conformément aux dispositions du paragraphe 50 du Document final de sa dixième session extraordinaire, première session extraordinaire consacrée au désarmement;

3. Prie de nouveau la Conférence du désarmement de constituer, au début de sa session de 1989, un comité spécial chargé de développer le paragraphe 50 du Document final et de présenter des recommandations à la Conférence sur les

meilleurs moyens d'engager des négociations multilatérales en vue de la conclusion, par étapes appropriées, d'accords assortis de clauses de vérification adéquates afin de :

a) Mettre un terme au perfectionnement et à la mise au point de systèmes d'armes nucléaires;

b) Mettre un terme à la production de tous les types d'armes nucléaires et de leurs vecteurs, ainsi qu'à la production de matières fissiles à des fins d'armement;

c) Réduire sensiblement les stocks d'armes nucléaires en vue de leur élimination complète;

4. Prie la Conférence du désarmement de lui rendre compte, à sa quarante-quatrième session, de son examen de la question;

5. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-quatrième session la question intitulée "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire".
